Actes officiels

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **39 (1894)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Dès le départ d'Yverdon par le train de 9 h. 30 : vareuse et casquette, sans sabre.

MM. les officiers pourront laisser à la gare d'Yverdon, munis de leurs nom, adresse et grade, leurs bagages et leur sabre, qui seront transportés dans les logements respectifs, où ils seront retrouvés le samedi soir.

Tenue pour le dimanche 2 septembre :

Tenue de service avec casquette.

L'exposition d'Yverdon sera ouverte le dimanche 2 septembre dès 8 h. du matin. Entrée gratuite pour MM. les officiers sur présentation de la carte de participant.

MM. les officiers participant à la reconnaissance sont invités à se pourvoir de la carte Dufour au $^1/_{100000}$ (feuille n° XI) ou de la carte vaudoise au $^1/_{50000}$ (feuille n° II).

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant au sujet des maladies survenant après un service militaire :

Art. 1er. Les maladies survenant après un service militaire et donnant droit à une indemnité ne peuvent être soignées à domicile que sur une autorisation préalable du médecin en chef de l'armée (article 7 de la loi fédérale concernant les pensions militaires et les indemnités, du 13 novembre 1874, et §§ 99 et 106 de l'instruction sur l'appréciation sanitaire des militaires, du 2 septembre 1887).

Art. 2. Le médecin consulté ou appelé par le malade est tenu de faire entrer immédiatement, si possible, celui-ci dans un hôpital *ad hoc* et d'informer, sans retard, le médecin en chef du cas (§ 101 de l'instruction précitée).

Art. 3. Le médecin n'est dégagé de cette obligation que si le malade ou sa famille renonce expressément à l'indemnité fédérale.

Art. 4. Si le médecin ne s'acquitte pas de ce devoir, il est loisible au malade de lui intenter une action civile en se basant sur l'article 50 du code fédéral des obligations.

Art. 5. Pour le médecin militaire, lors même que celui-ci ne se trouverait pas alors en service, cette annonce prescrite par l'article 2 ci-dessus constitue un devoir de service.

Le Conseil fédéral a procédé à la nomination et au transfert des officiers suivants dans l'artillerie de position :

1° M. Rodolphe *Balsiger*, lieutenant-colonel à Berne, actuellement commandant de la division de réserve d'artillerie de position, est nommé commandant de la IIIe division d'artillerie de position.

2° M. Vincent *Dufour*, major à Brent (Vaud), actuellement second officier d'état-major de la IIme division d'artillerie de position, est nommé commandant de la division de réserve d'artillerie de position.

3° M. Frédéric *Rotacher*, major à St-Imier, actuellement à disposition, est nommé second officier d'état-major de la IIme division d'artillerie de position.

— Le Département militaire a nommé instructeur d'arrondissement (sous réserve de son incorporation ultérieure dans un arrondissement) : M. Hugo *Hungerbühler*, de St-Gall, colonel-brigadier, actuellement instructeur de Ire classe d'infanterie et remplaçant intérimaire de l'instructeur en chef de l'école centrale.

— Il a nommé instructeurs de 1re classe de cavalerie : MM. Henri *de Cerjat*, lieutenant-colonel, à Lausanne ; Théophile *Bernard*, lieutenant-colonel, à Berne ; E. *Wildbolz*, lieutenant-colonel, à Berne.

— Le Conseil fédéral a nommé commandant du IVme régiment d'infanterie d'élite, M. Gaspard *Kopp*, major à Ebikon (Lucerne), actuellement commandant du bataillon 41. En même temps, il l'a promu au grade de lieutenant-colonel.

— Il a nommé commandant du bataillon de fusiliers 84 de landwehr, M. Gaspard *Keller*, major, instructeur de 1re classe de la VIIme division.

— M le major *Jent* est promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie et reçoit le commandement du XVIIe régiment d'infanterie de landwehr.

— Le Conseil fédéral a nommé officiers de troupes sanitaires les personnes ci-après désignées qui ont suivi avec succès l'école préparatoire n° II d'officiers de troupes sanitaires, à Bâle :

A. *Premiers lieutenants (médecins)* : MM. Ernest Baumann, de et à Hérisau ; Jean-Jacques Hægi, à Kappel (Zurich); Fritz Suter, de et à Bâle; François Cherno, de Dornach, à Kreuzlingen (Thurgovie) ; Henri Meyer, de et à Bâle ; Jean Weiss, de Zurich, à Aarau ; Arthur Gloor, de Bâle, à Lausanne ; Guillaume Kesselbach, de Lucerne, à Altdorf ; Willy Déteindre, de et à Saint-Gall ; Gallus Deschwanden, de Kerns (Obwald), à Tobel (Thurgovie) ; Jaques Nadler, de Huben, à Münsterlingen ; Gédéon Gisler, de Flaach, à Bâle ; Christophe Bandli, de et à Andeer ; Robert Kistler, de et à Reichenburg (Schwytz); Théodore Lang, d'Oftringen, à Zurich ; Alfred Ulrich, d'Unterstammheim, à Königsfelden ; Alfred Wili, de et à Alt-

wis; Reinhardt Erzer, de et à Sænen (Soleure); François Hüsler, de Neudorf, à Lucerne.

B. *Lieutenants (pharmaciens)*: Raymond Bossard, de et à Zoug; Antoine Martinoli, de et à Dongio; Emile Kesselring, de Mürstetten, à Reinach.

Il a nommé *lieutenants* de troupes sanitaires *(vétérinaires)*, école préparatoire à Thoune: MM. Alexis Boudry, de et à Ecoteaux sur Palézieux; Fritz Bichsel, de Sumiswald, à Courtepin; Rodolphe Messerli, de et à Rümligen (Berne); David Huber, de Pampigny, à Genève; Oscar Bürgi, de Lyss, à Berne; Jean-Ernest de Grafenried, à Schaffhouse, près Berthoud; Jean Krauer, de Hombrechlikon, à Lucerne; Arthur Zumkehr, d'Adelboden, à Wängi; Louis Engi, de Davos, à Lausanne; Joseph Christen, de à Beinwyl, près Muri; Charles Tresch, de Carrasso, à Bellinzone; Adolphe Scheidegger, de Madiswyl, à Berne.

— Le département militaire a nommé chef du bureau des subsistances et des magasins du commissariat fédéral des guerres: M. Robert *Keppler*, de Muhen (Argovie), major, actuellement secrétaire de ce commissariat.

Le Conseil fédéral a adopté un insigne pour les meilleurs tireurs et patrouilleurs de la cavalerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

† **Le major Bovy.** — Le corps des instructeurs du Ier arrondissement de division vient de faire une perte sensible en la personne du major Arnold Bovy, décédé le 24 août, après une cruelle maladie. Cette perte sera non moins profondément sentie par les nombreuses générations de soldats que le major Bovy a dressés et qui, tous, lui gardaient un sentiment sincère mêlé de respect et d'affection.

Le major Bovy jouissait en effet d'une grande popularité parmi la troupe, non pas de cette fausse popularité que certains officiers, heureusement de plus en plus rares, s'attirent par des allures peu compatibles avec la dignité et le sérieux de leur tâche, mais la vraie popularité militaire faite de confiance et du désir d'obéir. Il y a deux genres de supérieurs: ceux qui cherchent à plaire aux hommes, ce sont rarement de bons officiers; et ceux auxquels les hommes voudraient plaire, ce sont les officiers de bonne marque. Le major Bovy était de ces derniers.

Il meurt âgé de 44 ans seulement. Né à Genève, fils du musicien bien connu, Bovy-Lysberg, et neveu du graveur Bovy, il commença à Genève